



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels  
Pôle Espaces Naturels  
Mail : ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°26-2022-02-22-00005 EN DATE DU 22 FÉVRIER 2022  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES DE LA DRÔME**

La Préfète,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'Environnement, et notamment ses articles R341-16 à 341-25 relatifs aux missions, à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et de ses formations spécifiques,
- VU** l'article R553-9 du même code, qui institue la CDNPS comme commission consultative compétente pour les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, en lieu et place de la commission compétente en matière d'environnement et de risques sanitaires et technologiques (CODERST),
- VU** le décret n°2006-665 du 07 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- VU** le décret n° 2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de diverses commissions administratives à caractère consultatif,
- VU** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles,
- VU** le décret n° 2014-450 du 02 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour l'environnement et notamment l'article 18,
- VU** le décret n° 2014-751 du 01 juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement,
- VU** le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021
- VU** l'arrêté préfectoral n° 06-6124 du 30 novembre 2006 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Drôme,
- VU** l'arrêté préfectoral n°26-2019-03-01-007 du 01 mars 2019, fixant la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Drôme, jusqu'au 28 février 2022, modifié par l'arrêté n°26-2021-08-10-00001 du 10 août 2021,

**ARRÊTE**

## **Article 1 :**

Le présent arrêté définit pour une durée de 3 ans soit jusqu'au **28 février 2025** la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Drôme de la façon suivante :

### **FORMATION « NATURE »**

#### **1) Collège des représentants des services de l'État**

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant,
- La Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant,
- Le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, ou son représentant,
- Le Chef du bureau de la Planification et Gestion de l'Évènement de la Préfecture, ou son représentant.

#### **2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales**

- Représentants du Conseil Départemental désignés par l'assemblée départementale

Titulaires	Suppléants
Nathalie ZAMMIT	Christian MORIN
Eric PHÉLIPPEAU	Corinne MOULIN

- Élus désignés par l'Association des Maires de la Drôme

Titulaires	Suppléants
Damien LAGIER, Maire de Marsanne	Bruno ALMORIC, Maire de Montboucher sur Jabron
Eric VANONI, Maire de Châtillon en Diois	Jean-Pierre ROUIT, Maire de Recoubeau-Jansac

#### **3) Collège des personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Claude SERILLON (FRAPNA)	Michel REBOUL (FRAPNA)
Gilbert DAVID (LPO ARA)	Vivien CHARTENDRAULT (LPO ARA)
Philippe CASSIGNOL (FDC)	Georges GIAGNORIO (FDC)
Jean-Claude MONNET (FDPPMA)	Jean-Marc DUCOIN (FDPPMA)

#### **4) Collège des personnes compétentes**

Titulaires	Suppléants
Benoît BETTON	Lucile BEGUIN
Frédéric BOUFFARD	Auréliе CAROD
Mathieu BOUTIN (CEN)	Vincent RAYMOND
Véronique BOSSAN	Michel BOUERY

Lorsque la formation se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, la Préfète peut inviter des représentants d'organismes consulaires ou des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestiers, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative.

## FORMATION « SITES ET PAYSAGES »

### A) Cas général :

#### 1) Collège des représentants des services de l'État

- Le Directeur Régional l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant,
- La Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant,
- Le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, ou son représentant.

#### 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales

- Représentants du Conseil Départemental désignés par l'assemblée départementale

##### Titulaires

Nathalie ZAMMIT  
Eric PHÉLIPPEAU

##### Suppléants

Christian MORIN  
Corinne MOULIN

- Elus désignés par l'Association des Maires de la Drôme

##### Titulaires

Damien LAGIER, Maire de Marsanne  
Eric VANONI, Maire de Châtillon en Diois

##### Suppléants

Bruno ALMORIC, Maire de Montboucher sur Jabron  
Jean-Pierre ROUIT, Maire de Recoubeau-Jansac

#### 3) Collège des personnalités qualifiées

##### Titulaires

Claude SERILLON (FRAPNA)  
Gilbert DAVID (LPO ARA)  
Pierre COMBAT (CA)  
Christain BRELY (FDPPMA)

##### Suppléants

Michel REBOUL (FRAPNA)  
Vivien CHARTENDRAULT (LPO ARA)  
Thierry NOMMEE (CA)  
Philippe CASSIGNOL (FDC)

#### 4) Collège des personnes compétentes

##### Titulaires

Huguette FLEURIOT (VMF)  
Mathieu BOUTIN (CEN)  
David SCHULZ (Architecte Paysagiste)  
Pierre Antoine LANDEL, (Géographe)

##### Suppléants

Philippe BLUMEREAU (VMF)  
Vincent RAYMOND (CEN)  
Bernard LEBORNE (Maisons Paysannes)

### B) Cas des installations d'éoliennes :

Les collèges 1, 2 et 3 sont ceux du cas général.

#### 4) Collège des personnes compétentes

##### Titulaires

Pierre-Antoine LANDEL, (Géographe)  
Mathieu BOUTIN (CEN)  
Huguette FLEURIOT (VMF)  
Guillaume SYREN (Syndicat des énergies renouvelables)

##### Suppléants

Bernard LEBORNE (Maisons Paysannes)  
Vincent RAYMOND (CEN)  
Philippe BLUMEREAU (VMF)  
Bérénice COMMUN (France Energie Eolienne)

## FORMATION «PUBLICITÉ»

### 1) Collège des représentants des services de l'État

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant,
- La Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant,
- Le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, ou son représentant.

### 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales

- Représentants du Conseil Départemental désignés par l'assemblée départementale

Titulaires	Suppléants
Nathalie ZAMMIT	Christian MORIN
Eric PHÉLIPPEAU	Corinne MOULIN

- Elus désignés par l'Association des Maires de la Drôme

Titulaires	Suppléants
Damien LAGIER, Maire de Marsanne	Bruno ALMORIC, Maire de Montboucher sur Jabron
Eric VANONI, Maire de Châtillon en Diois	Jean-Pierre ROUIT, Maire de Recoubeau-Jansac

### 3) Collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
Claude SERILLON (FRAPNA)	Michel REBOUL (FRAPNA)
Pierre COMBAT (CA)	Thierry NOMMEE (CA)
Bernard MOLLARET (paysages de france)	François BOURDON (paysages de france)
David SCHULTZ (architecte paysagiste)	

### 4) Collège des personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
Philippe LANDRIEU (JCD)	Laurent VAUDOYER (JCD)
Gregory DIMIRDJIAN (PAP)	Alain LUSSAC (PAP)
Cyril OLLIVIER (extension media)	Nathalie MAZIC (Syndicat National de la Publicité Extérieure)
Stéphane VAUQUELIN (clear Channel)	François PAPOT LIBERAL (clear Channel)

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu dans l'article L. 581-14 du Code de l'Environnement est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

## FORMATION «UNITÉS TOURISTIQUES NOUVELLES»

### 1) Collège des représentants des services de l'État

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant,
- La Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale, ou son représentant,
- Le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, ou son représentant.

### 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales

- Représentants du Conseil Départemental désignés par l'assemblée départementale

#### Titulaires

Nathalie ZAMMIT  
Eric PHÉLIPPEAU

#### Suppléants

Christian MORIN  
Corinne MOULIN

- Elus désignés par l'Association des Maires de la Drôme

#### Titulaires

Damien LAGIER, Maire de Marsanne  
Eric VANONI, Maire de Châtillon en Diois

#### Suppléants

Bruno ALMORIC, Maire de Montboucher sur Jabron  
Jean-Pierre ROUIT, Maire de Recoubeau-Jansac

### 3) Collège des personnalités qualifiées

- Représentants du Conseil Départemental désignés par l'assemblée départementale

#### Titulaires

Claude SERILLON (FRAPNA)  
Gilbert DAVID (LPO ARA)  
Pierre Antoine LANDEL, (Géographe)  
David SCHULTZ (Architecte-paysagiste)

#### Suppléants

Michel REBOUL (FRAPNA)  
Vivien CHARTENDRAULT (LPO ARA)  
Huguette FLEURIOT (VMF)

### 4) Collège des personnes compétentes

#### Titulaires

Pierre COMBAT (CA)  
Marie-Noëlle PLANÇON (CCI)  
Bruno DOMENACH (ADT)  
Jean Paul CAYRIER (UFC)

#### Suppléants

Thierry MOMMEE (CA)  
Denis BRUNEL (CCI)  
Françoise ALAZARD (ADT)  
André FRANCOIS (UFC)

## FORMATION «CARRIERES»

### 1) Collège des représentants des services de l'État

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant,
- La Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant,
- Le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, ou son représentant,

### 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales

- Représentants du Conseil Départemental désignés par l'assemblée départementale

Titulaires	Suppléants
Nathalie ZAMMIT	Christian MORIN
Eric PHÉLIPPEAU	Corinne MOULIN

- Elus désignés par l'Association des Maires de la Drôme

Titulaires	Suppléants
Damien LAGIER, Maire de Marsanne	Bruno ALMORIC, Maire de Montboucher sur Jabron
Eric VANONI, Maire de Châtilhon en Diois	Jean-Pierre ROUIT, Maire de Recoûbeau-Jansac

### 3) Collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
Claude SERILLON (FRAPNA)	Michel REBOUL (FRAPNA)
Gilbert DAVID (LPO ARA)	Vivien CHARTENDRAULT (LPO ARA)
Jean-Claude MONNET (FDPPMA)	Jean-Marc DUCOIN (FDPPMA)
Pierre COMBAT (CA)	Thierry MOMMEE (CA)

### 4) Collège des personnes compétentes

Titulaires	Suppléants
Dominique DOREL (UNICEM)	Patrick SAHY (UNICEM)
Christophe BARRAS (UNICEM)	Leonel FERREIRA (UNICEM)
Hervé LIOTARD (Féd. BTP)	Thierry BONNARDEL (Féd. BTP)
Jean-Pierre CHEVAL (Féd. BTP)	Richard DEGOMBERT (Entr. BERTHOULY)

Le maire de la commune, sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée, siège à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

## FORMATION «FAUNE SAUVAGE CAPTIVE»

### 1) Collège des représentants des services de l'État

- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant,
- La Directrice Départementale des Territoires, ou son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant,
- Le Chef du Bureau de la Planification et Gestion de l'Événement de la Préfecture, ou son représentant.

### 2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales

- Représentants du Conseil Départemental désignés par l'assemblée départementale

#### Titulaires

Nathalie ZAMMIT  
Eric PHÉLIPPEAU

#### Suppléants

Christian MORIN  
Corinne MOULIN

- Elus désignés par l'Association des Maires de la Drôme

#### Titulaires

Damien LAGIER, Maire de Marsanne  
Eric VANONI, Maire de Châtillon en Diois

#### Suppléants

Bruno ALMORIC, Maire de Montboucher sur Jabron  
Jean-Pierre ROUIT, Maire de Recoubeau-Jansac

### 3) Collège des personnalités qualifiées

#### Titulaires

Claudé SERILLON (FRAPNA)  
Gilbert DAVID (LPO)  
Dr Franck RIVAL (vétérinaire)  
Ltn Vincent HILAIRE (sapeur pompier – secours animalier SDIS26)

#### Suppléants

Michel RÉBOUL (FRAPNA)  
Vivien CHARTENDRAULT (LPO)  
Dr Cédric ROUX (vétérinaire)  
Adj. Stéphane BAULIER (sapeur pompier – secours animalier SDIS26)

### 4) Collège des personnes compétentes

#### Titulaires

Jean-Christophe COURTIAL (capacitaire élevage)  
Franck PRINCIPAUD (capacitaire élevage)  
Laurent RAPHARD (capacitaire vente)  
Nathalie LEMAITRE (capacitaire présentation au public)

#### Suppléants

Philippe BUIT (capacitaire élevage)  
Jean-Jacques DELARUELLE (capacitaire élevage)  
Damien BRIAT (capacitaire vente)  
Christelle MONTHULÉ (capacitaire présentation au public)

**Article 2 :**

L'arrêté préfectoral n°26-2019-03-014-007 du 1<sup>er</sup> mars 2019 est abrogé.

**Article 3:**

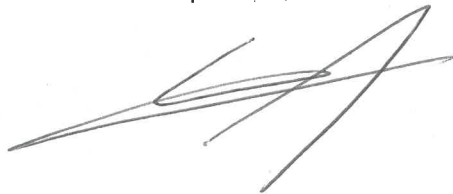
Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 4 :**

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme et la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et qui sera notifié aux membres de la Commission.

Fait à Valence, le  
La préfète,

22 Février 2022



Elodie DEGIOVANNI